



Vols de fichiers informatique

Par **tec**, le **29/09/2009** à **10:39**

Bonjour,

Dans le cadre de mon travail (chef de projet) j'emportais avec moi sur clé usb les projets sur lesquels je travaillais (application web avec base de données) afin de bosser de chez moi (test, réflexion d'amélioration, éventuellement debugage....).

Parti de ma boite en conflit (ils m'ont colé une faute professionnelle!), je les attaque aux prud'hom.

Mais ils m'avaient menacés si je faisais ça en me disant que j'aurai des pb.....et effectivement ils ont porté plainte pour vols de base de données informatique.

J'ai alors été mis en garde à vue et j'ai fourni en toute bonne foi la clé usb qui contenait les programmes en indiquant que c'était pour mon travail, d'ailleurs sur cette clé j'avais tout effacé et je n'ai rien gardé chez moi!).

La police vient de me reconvoquer en m'indiquant qu'il me mettrait à nouveau en garde à vue suite à l'analyse de ma clé avant de transmettre le dossier au parquet!!!!

Si quelqu'un pouvait me dire ce que j'ai fait de mal ?!!! et pourquoi je vais être poursuivi?

Merci d'avance, car là je n'y comprends rien

Par **frog**, le **29/09/2009** à **11:01**

[citation]La police vient de me reconvoqué en m'indiquant qu'il me mettrait à nouveau en garde à vue suite à analyse de ma clé avant de transmettre le dossier au parquet!!!!

Si quelqu'un pouvait me dire ce que j'ai fais de mal ?!!! et pourquoi je vais être poursuivi?
[/citation]

Les fichiers ont sans doute dû être reconstitués, ou d'autres éléments s'être ajouté à l'affaire. Une nouvelle garde à vue ne veut pas dire pour autant que tu seras poursuivi.

Par **tec**, le **29/09/2009** à **11:37**

Merci pour ta réponse.

En effet ça ne veut pas dire que je serai poursuivi mais le policier m'a dit que le dossier sera transmis au parquet...si je ne me trompe pas ça veut dire qu'il va y avoir jugement, non?

Pour les fichiers oui une analyse de la clé permet de retrouver ce qu'il y avait dessus et je n'ai rien fait pour le cacher car je n'ai en aucun cas fais usage frauduleuse des données (pas de diffusion ,ni vente) et je l'ai effacé le jour où j'ai quitté l'entreprise.

Ce que je comprend pas c'est que j'ai emporté ces fichiers pour mon travail et qu'une simple plainte aboutisse ..c'est de la malveillance de la part de mon employeur et derrière la justice me harcèle!

Par **Loto**, le **29/09/2009** à **18:56**

Bonjour

[citation]En effet ça ne veut pas dire que je serai poursuivi mais le policier m'a dit que le dossier sera transmis au parquet...si je ne me trompe pas ça veut dire qu'il va y avoir jugement, non?
[/citation]

Pas forcément. Les policiers enquêteurs ont transmis le dossier au procureur afin qu'il décide de la suite à donner (classement sans suite ou convocation au tribunal).